

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute Savoie
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2005

Nombre de membres : 29

Ont voté : 27 pour : 27 contre : 0 ah» : 0

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 16 novembre 2005 pour le 22 novembre 2005 à 20 heures, salle de la cantine à Saint Cergues.

L'an deux mil cinq, le vingt deux novembre à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Saint Cergues, salle de la cantine sous la Présidence de M. L 'HONEN François-Xavier, Président en exercice.

ÉTAIENT PRÉSENTS!

BONNE MM. L'Honen, Condevaux, Serratrice (suppléant de M. Fritsch), Germain (suppléant de M. Mamet) Mme Jamen
CRANVES-SALES M.Pelloux (suppléant de M Thomas), Mme Nangod (suppléante de Mme Rouillat), MM. Hcndgcn, Bernard, Mme Dallmayr, M Regat (suppléant de M. Tille) & Mme Ducruet
JUVIGNY MM. Deleaval, Campoy, Mme Bauer (suppléante de M Maire) & Mme Veyrat
LUCINGES MM.Bordet, Grand, Mme Simon et M. Ruffet
MACHILLY MM. Plagnat (suppléant de M Bouvard), Sthélé (suppléant de Mme Kopec) & M. Channot
SAINT-CERGUES MM. Balsat, Burnier, Vernay & Favre (suppléant de M Pechaubes)

ABSENTS EXCUSES- MM Fritsch, Mamet Thomas, Mme Rouillat, MM. Tille, Maire,Bouvard, Mmes Déremble, Kopec MM. Vuilloud, et Péchaubes

SECRÉTAIRE DE SÉANCE M. Burnier Georges

=====

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Président déclare la séance du conseil communautaire du mardi 22 novembre 2005 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président soumet au conseil l'ordre du Jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 16 novembre 2005. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Présentation de la démarche d'ingénierie foncière par le SIMBAL. Intervention de Frédérique CHATELAIN et P.VANSTEENKSITE.

- 1 - Approbation du compte rendu du 4 octobre 2995 (çf joint)
- 2 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 - INFORMATIONS DIVERSES
 - 3.1 - décisions du Président
 - 3.2 - rapport des commissions communautaires
 - 3.3 - rapport des délégués aux Syndicats
- 4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - 4.1- décision modificative n°2 des services généraux (çf joint)
 - 4.2 - débat d'orientation budgétaire 2006 des services généraux (çf joint)
 - 4.3 débat d'orientation budgétaire 2006 de la ZAC communautaire des Bonne (cf joint)
- 5 - PERSONNEL -ELUS
 - 5.1- suppression de postes
- 6- CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS
7. QUESTIONS DIVERSES

ooooOoooo

Présentation de la démarche d'ingénierie foncière par le SIMBAL. Intervention de Frédérique CHATELAIN et P. VANSTEENKSITE se rapporter à la note ci-jointe. Un groupe de travail sera nommé pour examiner l'intérêt de l'ingénierie foncière.

- 1 - Approbation du compte rendu du 4 octobre 2005 (çf joint)
Le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 4 octobre 2005 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- 2 - Désignation d'un secrétaire de séance : M. Georges Burnier est désigné en tant que secrétaire de séance.

3-INFORMATIONS DIVERSES

- 3.1 - décisions du Président
 - *16/2005 : signature d'un marché avec la SED de Haute-Savoie pour conduite d'opérations concernant la réalisation des études préalables nécessaires à l'aménagement de la ZAE communautaire de Borly située sur le territoire de la commune de Cranves-Sales pour un montant de 16 744 € TTC ;
 - *17/2005 : signature de l'avenant n°1 au marché de fourniture de sel de déneigement à compter du 1" novembre 2005.

3.2 - rapport des commissions communautaires

• AMENAGEMENT DE L'ESPACE

M. Bordet remercie tout d'abord les conseillers qui ont participé au séminaire SCOT du 22 octobre dernier. Une synthèse des différentes interventions en a été dégagée.

Avant d'aller plus loin dans l'action, il est proposé de mettre en place une méthode de travail qui inclura le développement de l'environnement devenu un axe d'approfondissement incontournable suite à l'évolution de la législation.

• DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Echange sur la méthodologie à mettre en œuvre.

Suite à une période de Stand By pour mettre en place l'évolution des statuts, la commission s'est réunie le 2 novembre 2005 pour échanger des points de vue sur la marche à suivre pour le bon développement de la ZAC de Borly, ainsi que d'établir son périmètre. La SED, retenue pour conduire l'opération, est chargée d'élaborer pour la prochaine réunion prévue le 14 décembre 2005. Les cahiers des charges destinés aux consultations à lancer en vue de l'élaboration d'un avant projet sommaire. En effet, il est nécessaire de désigner une équipe d'urbanisme/paysagiste chargée de diagnostiquer et proposer des organisations et faire des préconisations paysagères pour la future ZAC de Borly.

Un bureau a études VRD et un a l'environnement devront réaliser réciproquement une étude de faisabilité si le plan d'aménagement est validé ainsi qu'un pré-diagnostic environnemental.

Un géomètre devra, par ailleurs, effectuer les relevés topographiques pour établir le périmètre de la future ZAC de Borly 2.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE.-

Commission Tourisme i Pour le démarrage des chemins de randonnées, un groupe de travail a été mis en place.

- POLICE INTERCOMMUNALE, SERVICE INCENDIE, FINANCES, GESTION DU PERSONNEL & COMMUNICATION

Commission Communication. Le Bulletin Intercommunal N°2 est actuellement à l'impression et sera prochainement distribué. La charte graphique sera conservée pour le développement du site Internet, qui peut déjà être visité grâce à Pascal Diethlem qui a effectué un gros travail et nous l'en remercions.

Commission Police Intercommunale

Madame Ariette BASSINOT est depuis le 24 octobre 2005 embauchée en tant que chef de la police. En vue de reconstituer le service, trois candidats ont été auditionnés pour le poste de gardien de police. Tous ont reçu un avis favorable : il est toutefois nécessaire d'attendre leur acceptation en sachant que l'un d'entre eux a des soucis de logement.

Mme Bassinât étant seule au sein de la police municipale de la Communauté de Communes dans le cadre des fêtes de fin d'année, il a été prévu de constituer un binôme avec la gendarmerie afin que des rondes en soirée soient effectuées.

3.3 - Rapport des délégués aux Syndicats

SIGCSPPRA : M Burnier :

Une propriété de 719m², attenante au centre de secours, est en prévision d'acquisition pour la somme de 210 000 €. Le délai initial des travaux d'extension du Centre de Secours va être prolongé de 15 mois.

Après 15 ans de fonction le groupe électrogène du Centre a été remplacé par un groupe plus puissant pour la somme de 23 000 €.

Le budget 2006 est évalué à 2 812 000 € c'est-à-dire 1.8 déplus que celui de 2005.

De janvier à septembre 2005, le Centre de Secours a effectué 3591 opérations.

4-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 - décision modificative n°2 des services généraux (cf joint)

Délibération n° 50/2005 Budget des Services Généraux — DM n0 2 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents.

- DECIDE d'effectuer la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	DEBITS	COMPTES	CREDITS
6231 - 112 Annonces et insertions (Policiers)	1 774.00	74832/01 Attribution fonds départemental taxe professionnelle (Migros)	983.00
73968- 812 Rbt TEOM (Super U)	11 549.00	7711-822 Débits et pénalités perçus (Quadrimex)	3 004.00
61522-112 Entretien bâtiments (studio Police)	20550.00	74833-01 Etat compensation TP	-468 226.00

6478-020 Autres charges sociales diverses (tickets restaurant)	7000.00	7 4125-01 DGF	468 226.00
6531-020 Indemnités élus	230.00		
022-01 Dépenses imprévues	-37116.00		
TOTAL	3 987.00	TOTAL	3 987.00

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	DEBITS	COMPTES	CREDITS
2183-822 Matériel de bureau et informatique	1 500.00	21782-822 Retour mise à disposition matériel Bonne (lame neige + saleuse)	11 517.24
21783 -822 Mise à disposition matériel de bureau et informatique	-1 500.00		
2183/822 Matériel de bureau et informatique	437.00		
275-822 Dépôt et consignation (bouteilles gaz pour soudure)	432.00		
2031.90 Frais études (Annonces ZAC Bois Enclos + SED zone Borly)	18.300.00		
13911-70 Subventions transférées Etat	1 473.00		
13913-020 Subventions transférées Département	3.888.00		
13913-822 Subventions transférées Département	162.00		
1391 - 70 Subventions transférées	-1 473.00		
1391 - 020 Subventions transférées	-3888.00		
1391 - 822 Subventions transférées	- 162.00		
1027 - 822 Retour mise à disposition matériel	11 517.24		
Bonne (lame neige + saleuse)			
21M -S33 Acquisition terrain	-19 169.00		
TOTAL	11 517.24	TOTAL	11.517.24

4.2 - débat d'orientation budgétaire 2006 des services généraux

Délibération N+ 51/2005 – portant enregistrement du débat d'orientation budgétaire 2006 des services généraux.

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif de la Collectivité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211.1 & 2312.1,

Certifie avoir débattu des orientations budgétaires des services généraux pour l'exercice correspondant à l'année 2006 comme suit

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, tout établissement public administratif de plus de

3 500 Habitants est tenu d'organiser un débat sur les orientations du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Compte tenu des événements particuliers cette année (absence des deux plus proches collaboratrices de Mme PROVOST pour cause de congé maternité), il est proposé pour la première fois, de voter le budget primitif 2006 dans le courant du mois de décembre 2005 et donc de débattre de l'orientation du budget dans le courant du mois de novembre 2005.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La communauté de communes a pris son rythme de croisière puisque l'ensemble des besoins des services est désormais identifié et financièrement stabilisé par des recettes qui ont gagnées toute leur puissance dès l'exercice 2005, notamment concernant la DGF.

Reste que le vote précoce du budget en décembre 2005, ne va pas permettre de reprendre dès le BP 2006 les excédents antérieurs reportés qui devront faire l'objet d'une inscription au budget supplémentaire 2006 postérieure au vote du compte administratif 2005 (voté au plus tard fin juin 2006). De ce fait, l'autofinancement destiné à alimenter la section d'investissement risque d'être infime au BP 2006.

Il est cependant à espérer une stabilité du produit des contributions de TP à 125 164 € (le produit annoncé en 2005 était toutefois inférieur à celui perçu en 2004), de la DGF à 574 731 € et des compensations à 484 126 €.

Toutefois, l'article 67 du projet de loi de finances pour 2006 propose d'instituer dès l'exercice 2007 un système mixte qui combine une imposition sur les immobilisations et un plafonnement strict à 3.5% de la valeur ajoutée. Ce système rendra inopérantes les hausses de taux d'imposition votées par les collectivités lorsqu'elles auront pour effet d'élever la cotisation annuelle des entreprises au-delà du seuil de 3.5% de leur valeur ajoutée.

Par ailleurs, ce même projet de loi de finances prévoit de pérenniser auprès des entreprises le dégrèvement pour Investissements structurants sur 3 ans à hauteur de 100% la première année, 66,7% la deuxième année et 33.3% la troisième année. Ce dispositif reste neutre pour les finances des collectivités territoriales qui seront totalement compensées par les services de l'Etat.

Reste que la prise de compétence par la CCV concernant l'aménagement des zones d'activités de Borly 1 & 2 à Cranves-Sales et du "Bols Enclos" à Juvigny, devrait permettre une rentrée fiscale supplémentaire d'ici 4 à 5 ans.

Par ailleurs, le taux d'endettement reste faible et stable, puisque la CCV n'a pas eu recours à l'emprunt en 2005. En conséquence, le seul endettement provient du transfert des charges relatif au SIVU du Foyer de Plaine Joux représentant une annuité de 21 206.37 (1 294.26 € en intérêts et 19 912.11 € en capital) dont la dernière échéance est fixée au 25.9.2006.

Il est à préciser que l'amortissement des biens acquis en 2003, 2004 et 2005 crée une charge de fonctionnement estimée à 52 147 € et une recette de fonctionnement de 3 579 € (soit un différentiel négatif de 48 568 €) qui se répercutent en dépense et recette d'investissement pour un même montant.

L'excédent de fonctionnement net cumulé dégagé enfin d'armée 2005 sera de l'ordre de 420 000 € (pour mémoire 372 306 € en 2004). Outre les choix stratégiques d'investissement que laissent espérer ce pécule, la commission voit solliciter d'ores et déjà une augmentation du budget de fonctionnement relatif à l'entretien des routes. En effet, à l'issue d'une période de trois ans, le montant du coût de transfert, bien qu'actualisé chaque année en fonction du coût de la vie, semble insuffisant pour maintenir les voies au moins dans l'état d'origine du transfert, d'autant que le dernier hiver très rude a particulièrement dégradé l'ensemble des chaussées. Elle sollicite par ailleurs un budget de 9000 € TTC pour l'entretien du camion IVECO. Il est donc proposé d'accorder pour cet ensemble un financement supplémentaire de 50 000 €.

Suite à la création du **SMEDT**, une provision de fonctionnement sera à prévoir pour financer le projet **interreg** dont la participation française sur l'ensemble des collectivités membres du syndicat s'élève à 396 500 €. Reste à déterminer la part exacte de la CCV, dont l'estimation est évaluée à 5 000 €.

La commission logement cadre de vie estime le besoin de provision à hauteur de 288 000 € pour l'exercice 2006, afin de faire face à la demande des bailleurs sociaux ayant travaillé à la demande des communes membres. Cette charge sera équilibrée d'une part par le retour des pénalités payées par Cranves-Sales pour non respect des quotas de logements sociaux, et d'autre part par la demande de versement d'une part des subventions promises par le Conseil Général dans le cadre de la politique de construction de logements sociaux.

Une provision budgétaire est également sollicitée dans le cadre du tourisme pour l'édition d'un plan des chemins de randonnées sur les Voirons, ainsi que la participation à l'acquisition d'une table d'orientation (somme à préciser). Il est également préconisé de prévoir un budget permettant le recrutement temporaire à mi-temps d'une technicienne chargée de mettre en place sur la CCV l'aspect tourisme suite au diagnostic établi par le SEGH pour une période de six mois ; il est estimé à 10 000 €.

II SECTION D'INVESTISSEMENT

Si les trois premières années de fonctionnement ont favorisé les services techniques dans l'acquisition de matériel, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui le travail des différentes commissions porte ses fruits et que le besoin exprimé en matière d'investissement est plus diversifié.

1. Développement économique

La SED a été mandatée enfin d'exercice 2005 pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la CCV permettant de préparer l'aménagement de la zone d'activités de Borly pour un montant élargi à 18 300 € TTC (comprenant les frais d'annonces). La provision financière concernant les différentes pré-études à lancer avant l'aménagement de la zone est fixée à 160 560 € TTC.

2. Voirie

Le montant maximum des besoins exprimés s'élève à 29 000 € TTC et correspond à la liste suivante :

. Topomètre roue soit 250 €

- . Kit complet niveau optique (niveau, trépied, mire, porte mire, sac) soit un budget compris entre 375 € et 600 €
- . Feux tricolores (facile à utiliser) soit un budget compris entre 3 800 € et 4 800 €
- . Remplacement de la benne sur berce (volée) soit 5 700 €
- . Lame à neige, système bi-raclage soit un budget compris entre 5 900 € et 17 600 €.

3. Sport

Les différents entretiens menés en liaison avec les clubs sportifs ont permis de déterminer les besoins suivants :

- . un terrain d'entraînement de football sur la commune de Bonne et un sur la commune de Saint-Cergues : coût du stabilisé 510 000€ TTC, coût d'un terrain en herbe synthétique 870 000 € TTC auxquels un complément financier de 180 000 à 205 000 € TTC s'ajoute pour l'éclairage ;
- . ainsi qu'un complexe de courts de tennis couverts.

Préalablement à toute réalisation qui nécessite une modification des compétences CCV, la commission sollicite un crédit d'étude dont le montant est estimé à 18 000 € TTC.

Par ailleurs, le foyer de ski de fonds Plaine Joux nécessite la réfection du bardage dont le montant est estimé à 3 880 € TTC.

4. Tourisme

La commission demande de reconduire en Restes à Réaliser les provisions budgétaires inscrites sur le BP 2005 concernant l'aménagement des chemins de randonnée, soit 30 000 € pour l'étude et l'établissement de schémas et 15 000 € concernant l'aménagement du sentier de la pierre aux fées.

Suite à l'analyse des besoins exprimés par les services, le Conseil communautaire valide l'ensemble des investissements sollicités dont l'inscription des crédits budgétaires est différée au 2^{ème} trimestre 2006, après l'approbation des comptes de gestion et administratif.

Il est décidé, par ailleurs, de demander une prorogation du bail amphithéotique du foyer de Plaine Joux. Un groupe de travail sera constitué à cet effet.

4.3 - débat d'orientation budgétaire 2006 de la ZAC communautaire des Bonne

Délibération n°52/2005, portant enregistrement du débat d'orientation budgétaire 2006 du budget annexe de la ZAC de Bonne.

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif de la Collectivité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211.1 & 2312.1.

Certifie avoir débattu des orientations budgétaires de la ZAC de Bonne pour l'exercice correspondant à l'année 2006 comme suit :

Après avoir finalisé la vente des derniers terrains situés dans la ZAC Nord, seule la zone Sud reste à commercialiser.

Or, le sursis à statuer institué par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2002, concernant le désenclavement du Chablais, le contournement d'Annemasse et la desserte du futur hôpital de Findrol, rectifié par arrêtés des 5 juin 2003 et 31 mars 2004, bloque les possibilités d'aménagement et de vente des terrains dans cette partie Sud de la ZAC, pour une période maximum de dix ans.

Sur la demande de la Communauté de Communes des Voirons, la commune de Bonne a, par délibération en date du 20 décembre 2004, donné son accord pour la suspension des trois échéances de paiement décidées lors du transfert de compétence de la ZAC prévues pour les exercices :

Exercice 2004: 76 015.00 € HT

Exercice 2005: 76 015.00 € HT

Exercice 2006: 76 016.00 € HT

mais indique qu'en cas de levée du sursis à statuer par les services de l'Etat sur une partie des terrains, le paiement se fera à la commune de Bonne à proportion des surfaces libérées par rapport à l'ensemble des surfaces vendues à la Communauté de Communes des Voirons.

Le Conseil communautaire est dans l'attente de la décision des services de l'Etat de lever tout ou partie du sursis à statuer sur les terrains de la ZAC concernés.

Il propose, en outre, que soit provisionné au BP 2006 une somme de 80 000 € qui permettra de faire face à l'acquisition des terrains en cas de lever du sursis à statuer.

5 - PERSONNEL - ELUS

5.1-suppression de postes

Délibération n°53/2005 - portant modification de l'état du personnel

Le Président propose à l'assemblée délibérante de supprimer les postes de secrétaire de mairie et d'agent technique principal non occupés, le premier étant vacant suite à un avancement de grade et le second n'ayant jamais été pourvu depuis la création de la structure intercommunale.

Par ailleurs, vu les décrets n°2005-1344/1345/1346 du 28 octobre 2005, le Président propose à l'assemblée délibérante la substitution des grades dans les cadres d'emploi suivants, à compter du 1^{er} novembre 2005:

Anciens grades	Effectifs	Nouveaux grades	effectifs
FILIERE TECHNIQUE			
Cadre d'emploi : Agents		Cadre d'emploi : Agents des services	
D'entretien territoriaux	01	techniques territoriaux	01
Agent d'entretien qualifié	04	Agent des services techniques	04
Agents entretien		Agents des services techniques	

De même, le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu l'avis favorable émis par le comité technique paritaire en date du 23 septembre 2005 ;

Décide

la suppression des postes suivants :

- secrétaire de mairie, filière administrative, catégorie A ;
- agent technique principal, filière technique, catégorie C, échelle 5 ;

la création d'un poste :

- d'agent de maîtrise, filière technique, catégorie C, échelle 5 à compter du 1^{er} janvier 2006.

Approuve la modification de l'état du personnel telle que décrite dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2005.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Mardi 29 novembre 2005 à 17H30 à Juvigny : réunion de comité de pilotage (annulé).

Vendredi 6 décembre 2005 à 17H30 à Lucifnges : réunion de la commission des finances et du bureau.

Mercredi 14 décembre 2005 à 18 H 00 à Cranves-Sales ; réunion de la commission du développement économique.

Mercredi 21 décembre 2005 à 20H00 à Bonne : réunion du conseil communautaire.

Judi 12 janvier 2006 à 18H30 à Bonne : voeux du Président pour la nouvelle année.

7-QUESTIONS DIVERSES

Claude VERNAY souhaite qu'un débat relatif au projet **de création de communauté d'agglomération** soit institué au sein du conseil communautaire.

Jean-Pierre BORDET lui précise que dans un premier temps le SEGH a été chargé de missionner le cabinet KPMG en vue d'élaborer un diagnostic de la CCV et de la 2C2A. Cette analyse permettra d'étayer plusieurs scénari d'évolution de ces structures.

Préalablement à tout débat au niveau communautaire, le cabinet KPMG présentera auprès de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres du SEGH, le fruit de ses analyses et l'intérêt que pourrait présenter une éventuelle fusion. Des dates de réunions ont été proposées ainsi qu'un échéancier.

M L'HONEN précise toutefois qu'à l'issue de l'information dispensée auprès des différents conseils municipaux, un débat pourra avoir lieu dans le cadre de la Communauté de Communes des Voirons. Il rappelle qu'en cas de décision de fusion, l'ensemble des structures communales et Intercommunales devra délibérer selon les conditions de majorité inscrites à l'article L 5211-5 II du Code Général des Collectivités territoriales.

Claude VERNAY estime qu'il est normal que la structure Intercommunale décide de son propre sort et soit souveraine de la décision finale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.